

## Gares de la Viotte et de la Mouillère - Remboursement anticipé de l'emprunt contracté pour leur aménagement

**M. LE MAIRE, Rapporteur** : Par délibérations du 06/02/1989 et du 11/09/1989, le Conseil Municipal s'était prononcé sur le financement des travaux de modernisation et d'amélioration de l'accueil des voyageurs des gares Viotte et la Mouillère par recours à l'emprunt. C'est ainsi qu'un emprunt a été contracté auprès de la Caisse d'Épargne aux conditions suivantes :

- montant : 6,8 MF
- taux fixe : 9 %
- durée : 7 ans
- périodicité annuelle (date d'échéance : le 25/09)
- date de la première annuité : 25/09/1990
- remboursement anticipé possible à tout moment sans indemnité.

Le remboursement des annuités était couvert par le produit des surtaxes locales temporaires. C'est ainsi qu'un arrêté préfectoral en date du 17 octobre 1989 a autorisé la SNCF à percevoir une surtaxe locale temporaire sur le prix des billets payés par les usagers pour une durée égale à celle du remboursement de l'emprunt. Une loi du 10 juillet 1993 a modifié le régime de perception de ces surtaxes, lesquelles sont désormais encaissées dans les gares de provenance et de destination et non plus seulement en gare de Besançon. Depuis cette date, le niveau d'encaissement par la SNCF des surtaxes locales temporaires s'est accru et courant juillet la Ville de Besançon a pu rembourser ce prêt par anticipation soit :

- \* 3 420 020,80 F pour le capital restant dû du prêt,
- \* 245 386,57 F pour les intérêts intercalaires.

Le 31 juillet 1994, la SNCF a donc suspendu la perception des surtaxes locales temporaires.

### Bilan du remboursement de l'emprunt de 6,8 MF

Echéances	Annuité initiale	Encaissement surtaxe par SNCF	Annuité réalisée
1990	1 250 795,51	1 536 482,45	1 250 795,51
1991	1 351 095,51	1 430 276,78	1 351 095,51
1992	1 351 095,51	1 572 053,78	1 351 095,51
1993	1 351 095,51	2 820 248,07	1 351 095,51
1994	1 351 095,51	* 1 610 428,33	3 665 407,37
1995	1 351 095,51		
1996	1 351 095,51		
<b>Total</b>	<b>9 357 368,57</b>	<b>8 969 489,41</b>	<b>8 969 489,41</b>

\* Encaissement jusqu'à 30/06/1994 (le montant de l'encaissement de juillet n'est pas connu à ce jour).

En conséquence, le Conseil Municipal est invité à autoriser M. le Maire à inscrire au budget supplémentaire de l'exercice courant, les crédits nécessaires :

	Crédits prévus au BP 1994	Remboursement nécessaire	Modification des ouvertures initiales
<b>Recette</b>			
* 925.01/409.89124.20200	1 350 000 F	3 665 408 F	+ 2 315 408 F
<b>Dépense</b>			
* 925.0/1662.20200	1 043 000 F	3 420 021 F	+ 2 377 021 F
* 930.0/6711.20200	307 000 F	245 387 F	- 61 613 F
<b>Total dépense</b>	<b>1 350 000 F</b>	<b>3 665 408</b>	<b>+ 2 315 408 F</b>

**M. LE MAIRE :** Je ne sais pas où en sont les pourparlers avec la SNCF à ce sujet mais on pourrait peut-être imaginer de renouveler ce type d'opération qui finalement s'est traduite, dans le concret, par des améliorations très importantes au niveau des gares, passages souterrains notamment, et n'a pratiquement eu aucune incidence sur le budget de la Ville.

**M. NACHIN :** Je voudrais savoir Monsieur le Maire si vous n'avez vraiment aucun pouvoir pour améliorer l'accueil des voyageurs à la gare de Besançon, en particulier, pour trouver une solution au stationnement absolument anarchique aux abords de la gare qui a des incidences souvent fâcheuses quand on veut prendre un train à une heure précise et que l'on ne peut accéder à cette esplanade. Il y a là un vrai problème.

Tout à l'heure on a évoqué le tourisme à Besançon. Je crois que pour le touriste ou l'homme d'affaires qui arrive à Besançon par la gare et qui est obligé d'attendre la personne qui vient le chercher en voiture ou son taxi, ou qui doit sortir sa voiture du parking, c'est vraiment une très mauvaise image qu'on leur donne de notre ville.

**M. PONÇOT :** Nous avons créé le parking de la SNCF près de la gare Viotte pour améliorer la situation. Je crois qu'elle l'a été mais pas de manière aussi importante que nous le souhaitons. Nous avons pour cela négocié avec la SNCF et nous leur avons proposé plusieurs solutions et modifications du système de fonctionnement avant la construction du parking. La SNCF a refusé. Par conséquent, elle a pris elle-même la responsabilité de l'organisation de la circulation du parking et du stationnement. Nous avons souhaité qu'il y ait une ligne de stationnement minute de manière à pouvoir débarquer le passager et ses bagages rapidement mais il fallait pour cela faire en sorte que cette voie ne soit pas constamment occupée. Or elle l'est et c'est précisément l'origine des difficultés actuelles. Nous avons déjà étudié avec la SNCF ce qu'il était possible de faire. Nous leur avons proposé la solution qui était d'assermenter quelqu'un de la SNCF qui puisse dresser contravention mais la SNCF s'y refuse tout simplement pour ne pas perturber son image de marque. Par conséquent, la SNCF porte l'entière responsabilité de cette situation. On ne peut pas y envoyer la police municipale pour l'instant car ce n'est pas dans ses responsabilités puisqu'il n'y a pas là de stationnement payant.

**M. LE MAIRE :** Il est donc préférable d'aller à pied à la gare si je comprends bien.

**M. JACQUEMIN :** La question que je voulais poser était relative à la Mouillère. A-t-on toujours des tractations en cours avec la SNCF, quel est l'état de ces tractations, si elles n'aboutissent pas, quelles en sont les raisons ?

Quant à la gare Viotte dont on vient de parler, c'est tout de même un raté, je ne veux pas dire absolu, mais c'est partiellement un raté. Cela ne fonctionne pas, cela ne donne pas satisfaction aux usagers et à la population. Je ne crois pas qu'on puisse se satisfaire de la réponse qui est de dire qu'on n'y peut rien. Peut-être faut-il faire monter la pression avec la SNCF sur ce point car je ne vois pas pourquoi elle se conduit de la sorte et en quoi son intérêt est différent de celui de la Ville ou des Bisontins. Si la SNCF tient à son image, elle devrait tenir aussi à la qualité du service, à l'idée que s'en font les Bisontins.

**M. LE MAIRE** : Tout cela, Monsieur le Député, est facile à dire un soir de Conseil Municipal mais je ne vous ferai pas le croquis pour l'instant de toutes les démarches que nous avons faites en direction de la SNCF car cela prendrait des pages !

**M. JUSSIAUX** : Je ne peux que confirmer les propos tenus précédemment. Il y a eu erreur dans la conception de l'ouvrage, il faut le dire, mais la SNCF a refusé toutes les propositions qui lui ont été faites par les services techniques de la Ville et a exigé de s'en tenir absolument au projet tel qu'il avait été conçu par sa filiale spécialisée dans ce type de réalisation. Ils sont sur leur terrain et ils réalisent eux-mêmes, on ne peut, nous, que proposer.

Pour ce qui concerne les tâches de police, la SNCF a la responsabilité de les assurer puisqu'il s'agit de son domaine. Ils ont choisi de ne pas assumer cette responsabilité, nous, nous n'avons strictement aucun pouvoir pour leur imposer de faire la police sur leur domaine. Par contre, il est souhaitable que tous ceux que cette situation légitimement mécontente le fassent savoir aux responsables de la SNCF. Pour notre part, nous ne manquons jamais une occasion de leur dire que la situation ne nous convient pas. Je signale par exemple que nous avons régulièrement des lignes de bus qui sont mises en panne simplement parce que le flux de circulation ne peut plus se faire devant la gare et à la sortie des voyageurs.

**M. MEUNIER** : Les gens peuvent stationner gratuitement pendant 20 minutes sur ce parking mais personne ne le sait !

**M. NACHIN** : Je voulais simplement rappeler que, si mes souvenirs sont exacts, on a confié l'étude de la transplantation de la gare routière dans le secteur de la gare Viotte à la SCETA, c'est-à-dire la société qui a réalisé et qui gère le parking. C'est la raison pour laquelle lorsqu'on avait discuté de cette question-là j'avais voté contre et je crois avoir été le seul à avoir voté contre cette proposition.

**M. LE MAIRE** : Cela ne veut pas dire que cette société fait chaque fois de mauvais pronostics !

**M. PONÇOT** : En ce qui concerne les négociations sur le site de la Mouillère, elles continuent. Elles sont actuellement dans une phase difficile pour la raison suivante : le terrain est classé au Plan d'Occupation des Sols UYF, c'est-à-dire qu'il ne peut être utilisé que par la SNCF. La SNCF souhaiterait que nous fassions une modification du Plan d'Occupation des Sols pour le mettre en constructible. Or, si nous mettons ce terrain directement en constructible, la SNCF va le faire aménager par sa propre filière mais sans s'engager sur les aménagements nécessaires au niveau de la voirie, du stationnement du quartier, etc. Par conséquent, nous nous refusons pour notre part à ce que la SNCF fasse un bénéfice considérable sur la vente de son terrain et refuse de s'engager sur les dépenses concernant les aménagements de stationnement et de voies d'accès. Il y a donc un rapport de force et comme Besançon a d'autres terrains où on peut construire, je souhaite qu'on maintienne notre position ; il n'est pas nécessaire que nous fassions des cadeaux aussi importants à la SNCF !

**M. JACQUEMIN** : Monsieur le Maire, c'est un peu ironique ce que je vais dire mais M. PONÇOT vient de nous dire que vous n'étiez pas sans munitions pour traiter avec la SNCF !

**M. LE MAIRE** : Lorsqu'on a des munitions, croyez-moi, on sait les utiliser.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte cette proposition.